



SYNDICAT UN CGT CROUS

Communiqué suite à la réunion avec la DGRH du comité de suivi du protocole de fonctionnarisation des personnels ouvriers

Le 23 janvier 2019 s'est tenue la réunion avec la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) avec l'ensemble des syndicats signataires, dans le cadre du comité de suivi du protocole de la fonctionnarisation.

Cette réunion a été l'occasion pour l'UN CGT CROUS de faire part de son mécontentement quant à la lecture erronée qui est faite du protocole signé au mois de mai 2017, du manque de transparence du CNOUS avec la non-transmission de certains documents relatifs à ce dossier, et les approximations voire la désinformation distillée dans certains CROUS. Cette « cacophonie » ne permet pas d'aborder sereinement la mise en œuvre concrète de la fonctionnarisation. Cette situation s'explique notamment par des directions du réseau des œuvres réticentes à la fonctionnarisation et qui par conséquent ne facilitent pas un choix éclairé des personnels.

Nous serons très vigilants sur l'information faite aux agents souhaitant devenir ou non fonctionnaires.

L'UN CGT CROUS a rappelé que la fonctionnarisation n'était pas un cadeau fait aux personnels mais bien le fruit d'une longue lutte des personnels ouvriers des CROUS.

Certaines ambiguïtés ont été levées, notamment, sur le fait qu'il sera possible de s'inscrire aux examens réservés prévus entre le 1^{er} et 30 avril 2019, même si les personnels n'ont pas répondu favorablement au sondage (oui/non) sur la fonctionnarisation lancé par les CROUS. Nous avons eu la confirmation que les personnels ayant échoué une première fois pourront se rattraper lors de la 3^{ème} session.

Nous avons été rassurés de savoir que les documents présentés aux services RH des CROUS étaient identiques à ceux présentés lors de cette réunion. Les services RH ont eu pour consigne d'accompagner au mieux les agents sur la préparation aux examens. Il est indispensable que la direction des CROUS travaille en collaboration avec les organisations syndicales signataires dont la CGT.

La requalification des échelles 5 en grade C3 sera effective sur la base des effectifs réels et non théoriques, le taux national de requalification sera calculé en conséquence.

Les quotas, que nous avons fermement dénoncés et imposés par le ministère (1000 au premier semestre et 1000 au second semestre 2019), seront enrichis d'une troisième vague courant 2020, absorbant ainsi les 3238 demandes positives à la fonctionnarisation.

À ce jour, la Présidente du CNOUS, madame MARCHAND nous a certifié qu'aucun critère de sélection ni aucune consigne concernant les examens n'ont été donnés aux services RH des CROUS, chacun, chacune devant avoir la même égalité de chance d'accéder à la fonctionnarisation sans aucune distinction.

L'UN CGT CROUS reste mobilisée pour la réussite de la mise en œuvre de la fonctionnarisation dans l'intérêt des agents et du service public à l'étudiant.